

Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de la nation la plus favorisée appliqué	Taux de droit offert
1008.90.00	Autres céréales	0.0 %	En franchise
1101.00	Farines de froment (blé) ou de méteil.		
1101.00.10	Dans les limites de l'engagement d'accès	2,42 \$ /tonne	En franchise
11.02	Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil.		
1102.10.00	Farine de seigle	0.0 %	En franchise
1102.20.00	Farine de maïs	6.0 %	En franchise
1102.90	Autres		
1102.90.11	Farine d'orge : Dans les limites de l'engagement d'accès	4.0 %	En franchise
1102.90.20	Farine de riz	0.0 %	En franchise
1102.90.90	Autres	6.0 %	En franchise
11.03	Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de céréales.		
1103.1	Gruaux et semoules :		
1103.11	De froment (blé)		
1103.11.10	Dans les limites de l'engagement d'accès	2,42 \$ /tonne	En franchise
1103.13.00	De maïs	0.0 %	En franchise
1103.19	D'autres céréales		
1103.19.11	D'orge : Dans les limites de l'engagement d'accès	3.0 %	En franchise
1103.19.90	Autres	0.0 %	En franchise
1103.20	Agglomérés sous forme de pellets		